



Dominique VLASTO

Députée au Parlement Européen

Adjointe au Maire de Marseille

Réf: DV/AC/12/07/2011

Bruxelles, le 12 juillet 2011

Monsieur le Maire, *Mon cher Roland :*

À la suite de votre courrier du 1er juin 2011 au sujet de l'avenir de la riziculture en Camargue, et comme je vous l'avez déjà mentionné dans un courrier daté du 10 juin 2011, j'ai interpellé la Commission, par le biais d'une question écrite, sur la nécessité de préserver certaines aides couplées pour les filières agricoles traditionnelles telles le secteur du riz.

Dans sa réponse de la Commission européenne (en pièce-jointe) n'exclut pas de préserver ce système, mais mentionne également la possibilité de mettre en place des mesures d'accompagnement et des aides ciblées dans le cadre du deuxième pilier de la PAC (développement rural) pour préserver la filière rizicole.

Comme j'ai pu vous le dire précédemment, notre Parlement a clairement demandé, dans un rapport sur l'avenir de la PAC et adopté le 23 juin dernier, la préservation des aides couplées pour certaines filières. Pour l'instant, nous n'avons pas encore déterminé quelles filières doivent pouvoir bénéficier de ces aides couplées. Les propositions précises de la réforme de la PAC se feront au moment de la 1ère lecture de la proposition législative de la Commission, qui interviendra dans les mois à venir.

Je ne manquerai pas de défendre, avec l'aide de mes Collèges UMP membres de la Commission de l'Agriculture et du Développement rural, au premier rang desquels Michel Dantin et Agnès Le Brun, les filières traditionnelles du Sud-Est, telles que la riziculture en Camargue.

Il en va de la stabilité du secteur, du maintien des emplois agricoles et, au-delà, du dynamisme de notre territoire.

Enfin, je tiens à vous confirmer que j'ai bien l'intention de venir sur place pour rencontrer les professionnels de la filière rizicole de Camargue d'ici la fin de l'année.

Sachez que mon équipe parlementaire et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression des mes cordiales salutations.

Je vous demande  
à Mme Lemaire de défendre  
ce dossier de contact. Tu devrais  
également demander, à nos parlementaires  
du département, de le saisir également

*Dominique Vlasto*  
Dominique VLASTO

Monsieur Roland CHASSAIN  
Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer  
Conseiller général des Bouches-du-Rhône  
Avenue de la République  
13460 Saintes-Maries-de-la-Mer

**PARLEMENT EUROPEEN**

Rue Wiertz B - 1047 BRUXELLES Tél : (+32-2) 284 71 61 Fax : (+32-2) 284 91 61  
av. du Pdt Robert Schuman F - 67070 STRASBOURG Cedex Tél : (+33-3) 88 17 71 61 Fax : (+33-3) 88 17 91 61

**HOTEL DE VILLE**

2, place du Mazeau 13 002 MARSEILLE Tél : (+33 4) 91 14 51 02 Fax : (+33 4) 91 14 51 62



Dominique VLASTO

Députée au Parlement Européen

Adjointe au Maire de Marseille

Réf: DV/AG/04/10/2011

Bruxelles, le 4 octobre 2011

Monsieur le Maire,

Faisant suite à votre courrier du 29 septembre dernier, concernant la question du taux de TVA applicable aux activités équestres, je tiens à vous assurer de mon soutien, car je partage vos préoccupations.

La question écrite proposée cet été par ma Collègue Christine de Veyrac retraçait l'évolution du sujet et se basait principalement sur le poids économique de la filière équestre. Ses arguments n'ont manifestement pas été entendus, le Commissaire M. Semeta renvoyant laconiquement à la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne et à l'obligation pour la France d'appliquer cette décision.

Depuis cette date, une autre question écrite a été rédigée par mes Collègues Gaston Franco et Sophie Auconie. Celle-ci s'appuie sur les aspects économique, sanitaire, culturel et traditionnel du secteur de l'équitation pour demander à la fois le maintien d'un régime dérogatoire et un soutien aux petites et très petites entreprises touchées. Datée du 16 septembre dernier, elle n'a pas encore reçu de réponse de la part de la Commission européenne.

**PARLEMENT EUROPEEN**

Rue Wiertz B - 1047 BRUXELLES Tél : (+32-2) 284 71 61 Fax : (+32-2) 284 91 61  
av. du Pdt Robert Schuman F - 67070 STRASBOURG Cedex Tél : (+33-3) 88 17 71 61 Fax : (+33-3) 88 17 91 61

**HOTEL DE VILLE**

2, place du Mazeau 13 002 MÂRSEILLE Tél : (+33 4) 91 14 51 02 Fax : (+33 4) 91 14 51 62

Pour ma part, sensible à vos arguments, j'ai déposé deux questions écrites pour explorer d'autres angles de vue sur la question. La première renvoie largement à la résolution européenne de l'Assemblée Nationale dont vous faites référence, c'est-à-dire sur la contestation du raisonnement de la Cour de Justice de l'Union Européenne. La seconde défend de nouvelles considérations, à partir notamment des aspects environnemental, touristique, sportif et sanitaire de la filière équestre. Je vous prie de bien vouloir trouver les textes de ces deux questions écrites ci-joints.

Comme vous pouvez le constater, la question du taux de TVA applicable aux activités équestres attire l'attention du Parlement Européen, et le mien en particulier. J'espère vivement que la suite apportée par la Commission à ce dossier sera favorable à nos revendications communes. Je ne manquerai pas, bien évidemment, de vous tenir informé des réponses qui y seront apportées. Mon équipe parlementaire reste par ailleurs à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Cordialement,*



Dominique VLASTO

Monsieur Roland CHASSAIN  
Maire de Sainte-Marie-de-La-Mer  
Conseiller général des Bouches-du-Rhône  
Avenue de la République  
13460 SAINTES-MARIE-DE-LA-MER

**PARLEMENT EUROPEEN**

Rue Wiertz B - 1047 BRUXELLES Tél : (+32-2) 284 71 61 Fax : (+32-2) 284 91 61  
av. du Pdt Robert Schuman F - 67070 STRASBOURG Cedex Tél : (+33-3) 88 17 71 61 Fax : (+33-3) 88 17 91 61  
HOTEL DE VILLE  
2, place du Mazeau 13 002 MARSEILLE Tél : (+33 4) 91 14 51 02 Fax : (+33 4) 91 14 51 62